

Paris, le 8 février 2017

Avec le projet « 2017-2027 », France Stratégie souhaite analyser les enjeux de la prochaine décennie, examiner les grands choix qui s'imposent au pays et les orientations qui s'offrent à lui. Après la publication de 13 notes d'enjeux, France Stratégie présentera d'ici le mois de février une quinzaine d'actions critiques. Ce nouvel exercice vise à éclairer le débat en amont de l'élection présidentielle en offrant, sur une quinzaine de questions, des options pour des actions à conduire au cours des prochaines années.

Élaborer une stratégie nationale de compétences

La non-maîtrise des compétences de base expose davantage au chômage, à la pauvreté et favorise l'exclusion sociale. L'acquisition de ces compétences n'est cependant pas suffisante : les développer tout au long de la vie apparaît aujourd'hui indispensable. L'enjeu est individuel, mais il est aussi collectif et participe à la performance de l'économie.

Si, depuis trente ans, le niveau moyen de qualification en France s'est nettement accru, encore près de 100 000 jeunes en formation initiale sortaient du système sans qualification en 2016 et 10 % des 16-29 ans ne maîtrisent pas les compétences de base. Malgré les efforts portés sur la formation initiale et continue, l'insertion dans l'emploi des jeunes et des chômeurs reste problématique et de nombreuses entreprises peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin.

Le système de formation évolue trop lentement : les entreprises n'intègrent pas pleinement leur rôle de lieu central d'acquisition des compétences, les individus mobilisent peu les droits créés et les branches professionnelles et l'État gardent de fait une place trop importante dans la définition des besoins de formation.

L'enjeu est de clarifier et redéfinir les niveaux d'intervention et la responsabilité de chacun des acteurs, tant au regard des différents types des compétences engagées que des publics visés.

Option 1 : Une politique qui vise d'abord à assurer l'insertion dans l'emploi et la continuité professionnelle

Cette option viserait à accentuer les caractéristiques du système de formation français : la formation initiale délivre les savoirs de base nécessaires à l'exercice d'une profession, notamment en privilégiant l'alternance.

La formation continue est conçue comme l'approfondissement ou la mise à niveau des compétences acquises en formation initiale.

Les entreprises assument ici un rôle renforcé et une participation plus active auprès de l'Éducation nationale. Les certifications professionnelles doivent être articulées aux différents

types de formation afin de créer une véritable continuité et une cohérence entre formation initiale et continue.

Les réorientations professionnelles ne sont pas de la responsabilité individuelle des employeurs : un nouveau passage par la formation initiale pour réintégrer une filière amenant à un nouveau métier sera nécessaire.

L'acquisition des compétences de base et génériques est confiée au système éducatif public pour les plus jeunes. À l'âge adulte, elle doit être construite par le système éducatif, les acteurs territoriaux ou à l'initiative des partenaires sociaux.

Option 2 : Une politique qui vise d'abord à soutenir la capacité de mobilité professionnelle

Cette seconde option mise sur l'adaptabilité et la mobilité des personnes entre métiers via le marché externe du travail tout au long de leur vie active. L'acquisition de compétences de base et génériques se fait dès le plus jeune âge, tout comme l'apprentissage de compétences disciplinaires non professionnelles nécessaires pour que les individus puissent faire face aux évolutions incertaines de l'emploi.

Le système éducatif est ici beaucoup moins professionnalisant. Il permet l'apprentissage des compétences de base, des compétences disciplinaires générales et des compétences génériques nécessaires pour faciliter l'adaptabilité sur le marché du travail (coopération, travail en groupes interdisciplinaires, communication, autonomie, confiance en soi...).

La professionnalisation se fait *via* la formation continue et devient la responsabilité des entreprises. Une partie de l'enseignement professionnel initial devrait donc être transférée vers les acteurs du monde professionnel (les chambres consulaires, écoles d'entreprise...).

Les entreprises doivent investir dans la formation pour adapter les salariés aux postes proposés. Elles doivent également faciliter leur formation continue, notamment en reconnaissant les suppléments de compétences qu'ils y acquièrent. L'État pourrait appuyer cet effort en aidant aux remplacements temporaires lors de la formation des salariés. Dans cette option, les partenaires sociaux participent activement à fluidifier les mobilités sur le marché du travail en facilitant la reconnaissance et la transférabilité des compétences professionnelles et en accompagnant les salariés dans ces phases de transition.

Chaque adulte a la possibilité de retourner se former dans le système éducatif pour mettre à niveau les compétences de base ou génériques qu'il n'aurait pas acquis en formation initiale.

Téléchargez la note « Elaborer une stratégie nationale de compétences » [sur notre site internet.](#)

CONTACTS PRESSE

Jean-Michel Roullé
Directeur du service Édition-Communication
+33 (1) 42 75 61 37 / +33 (6) 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Joris Aubrespin
Chargé des relations presse
+33 (1) 42 75 60 27 / +33 (6) 20 78 57 18
joris.aubrespin@strategie.gouv.fr



France-strategie-presse@strategie.gouv.fr



France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.